

Madame Colette Mailloux tient à remercier les bénévoles pour leur aide les quinze dernières années à embellir la croix du chemin Gougeon, soit : Colette Laramée, Vital et Rémi Daigneault. Donc après 29 ans je passe le flambeau au suivant et souhaite qu'on prenne la relève. Merci

CSE dans la communauté

La Minerve – Éveil féminin

Horaire des présentations 2008-2009

Date	Sujet de la conférence	Suivi	Intervenant
29 octobre 2008	La prévention des chutes	Atelier	Thérapeute en réadaptation physique
26 novembre 2008	Les médicaments d'ordonnance et produits naturels, compatibles ?	Atelier	Lyne Bilodeau, infirmière
28 janvier 2009	Quand penser à l'hébergement ?	Atelier	Line Pagé, Technicienne en loisirs
25 février 2009	Une maison sécuritaire	Atelier	Ergothérapeute
25 mars 2009	Prévenir les abus et demeurer à domicile en toute sécurité	Atelier	Corporation prévoyance envers les aînés
29 avril 2009	Comment aider une personne en perte d'autonomie ?	Atelier	Kathleen Gagnon Psycho éducatrice
27 mai 2009	Mourir à domicile	Atelier	Palliaco
Les mercredis – 9h30			

URGENT: VOUS ÊTES INTÉRESSÉS À OUVRIR UN SERVICE DE GARDE SUBVENTIONNÉ CHEZ-VOUS ?

Le gouvernement va peut-être subventionner de nouvelles places à 7 \$ en milieu familial dans notre région.

La Minerve a besoin de ce service pour les jeunes familles ! Nous recherchons des gens compétents intéressés à ouvrir ce genre de service de garde. Si vous êtes intéressés communiquez avec nous s.v.p.

Contactez Sylvie Durand au 819-274-2884

**Prochaine assemblée régulière du conseil,
le 3 novembre prochain à 20 h
Louise David pour le conseil municipal**

ENCOURAGEONS NOS COMMERÇANTS LOCAUX

Bulletin municipal

Site Internet : www.municipalite.laminerve.qc.ca

Courriel : bureau@municipalite.laminerve.qc.ca

Tél.:819-274-2364 fax:819-274-2031

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 6 OCTOBRE 2008

Volume 19 numéro 10

ADMINISTRATION

Le Conseil a adopté le règlement numéro 512, ayant pour objet les achats et la délégation du pouvoir de dépenser à certains fonctionnaires. Ce règlement étant volumineux il peut être consulter à nos bureaux aux heures d'ouverture.

Une demande à la ministre de l'éducation, du loisir et du sport pour maintenir le statu quo et de ne pas jumeler les élections scolaires et municipales a été faite.

Il est résolu de demander au Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest et à la Vice-Première ministre et Ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, de revoir les critères servant à déterminer la valeur foncière des immeubles afin d'éliminer les grandes inégalités et de trouver des mesures permettant aux personnes touchées par le problème de demeurer dans leur résidence.

TRANSPORT

Résultat de l'appel d'offres pour la vente d'un camion 10 roues Inter SS 1989. L'offre de Malidans au montant de 5 079 \$ \$ plus les taxes applicables est acceptée, pour un camion usagé tel que décrit dans l'offre.

Achat d'une partie de terrain de monsieur Ubald Boisvert lot 23-ptie, rang 03, Canton de La Minerve, afin d'aménager une virée, au montant de 1 500\$, selon le plan d'arpentage préparé par Isabelle Labelle et une lettre d'entente.

Avis de motion règlement visant la fermeture d'une partie du chemin Paquette sur le lot 8A-Ptie, Rang 05, Canton de La Minerve

La conseil renouvelle le contrat de monsieur Louis St-Aubin, contremaître des travaux publics et inspecteur municipal, à compter du 18 octobre prochain., aux conditions proposées.

HYGIÈNE DU MILLIEU

Suite au scrutin référendaire pour le règlement 509, concernant l'emprunt de 615 613 \$ pour l'approvisionnement en eau potable pour le réseau d'aqueduc, le nombre de personnes habiles à voter ayant droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné établi selon l'article 553 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités est de 144. Le nombre de demandes requises pour un scrutin référendaire soit tenu est de 25, et le nombre de demande faite est de 0. Le règlement numéro 509 de La Municipalité de La Minerve est réputé approuver par les personnes habiles à voter.

URBANISME

Demande de dérogation mineure

- ❖ De Gestion Patrick Normand Inc, 100, chemin Des Quarante-Trois, sur le lot 2-4, Rang 02, Canton Gagnon, est refusée pour une fondation sous la galerie existante et de demander un certificat de localisation pour s'assurer que la maison n'est pas dans la bande de protection riveraine pour la fondation sous la maison existante.
- ❖ De Renelle Lacombe 56, chemin Doré, lot 59-28, rang 12, canton de La Minerve, pour une véranda de 3.65 mètres par 3.65 mètres (12' X 12') à 4 mètres de la ligne latérale gauche. est acceptée à l'unanimité.
- ❖ De madame Marlène Larivière, 46, chemin Després, lot 29-D Ptie, rang 13, Canton de La Minerve pour reconstruire des fondations est autorisée à certaines conditions.
- ❖ De monsieur Jean-Patrice Arès, 5 rue Ouellette, lot 27A-Ptie, rang 08, Canton de la Minerve pour la construction d'un garage de 10' x 18' à 1.30 m de la marge latérale gauche est acceptée conditionnelle à une lettre du voisin à l'effet qu'il n'a aucune objection en ce qui a trait à cette construction.
- ❖ De monsieur Alain Leroux et de madame Jacqueline Martin, 201, chemin Isaac-Grégoire sud, lot 4-1, rang 07, Canton de La Minerve, pour la reconstruction des fondations sur le bâtiment existant, au même emplacement et au même dimension, est acceptée.

Avis de motion et projet de règlement numéro 513 modifiant le règlement numéro 380 visant à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives, des lacs, des cours d'eau et des milieux humides dans le but d'amenuiser les apports en phosphore et autres nutriments. Disponible pour consultation à notre bureau.

Projet de règlement numéro 493 modifiant le règlement numéro 380 dans le but d'établir un cadre normatif sur les projets intégrés d'habitations (usage H5) et modifiant le règlement 379 dans le but d'actualiser les conditions d'émission des permis de construction à l'intérieur d'une structure de projet intégré d'habitations.

Demande à la commission de la protection du territoire agricole pour madame Aline Caron Bélanger pour exclure les parties de lot P-20A, P21-A et P21 de la zone Agroforestière (AF-30)

Résolution d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le dossier de monsieur André Bolduc et de monsieur Jean-Marc Noël, lot 15B, et 16, rang 02, Canton Gagnon.

LOISIRS ET CULTURE

Le Conseil accepte l'offre de monsieur Réjean Grégoire, pour l'entretien de la patinoire durant l'hiver 2008-2009 aux mêmes conditions que l'an dernier, au montant de 8 800\$ payable en trois versements.

DIVERS :

Ramonage de cheminées l'automne est arrivé et la majorité d'entre vous commencerez bientôt à utiliser vos poêles à bois. Avant de les utiliser il serait important de nettoyer les cheminées. À cet effet, vous pouvez vous procurer les brosses de ramonage au garage André Laramée et ce gratuitement.

Le Conseil municipal tient à féliciter les 4 personnes qui ont travaillé au Camp de jour 2008, soit: Élodie Chalifoux, Audrey Lampron, Claudie Bergeron Séguin et Evelyne Simoneau.

Dépôt municipal résidus domestiques dangereux: Vous devez présenter une pièce d'identité qui confirme votre adresse de résidence dans la municipalité (compte de taxe, facture d'électricité ou permis de conduire). Seuls les produits de provenance **résidentielles** et rapportés dans leur contenant d'origine sont acceptés. Pour des questions de sécurité, veuillez déposer vos produits en présence du proposé lorsque le dépôt est ouvert seulement.